

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoint ; Mme Dominique DUÉE, M. Philippe GIRARDOT, Mme Denise LECLERC, MM. Jean-Claude MARCEL, Philippe MIOT, Mme Manuela SCHLACHTER, M. Stéphane SCORTEGAGNA, Mme Peggy VINOT

Excusés : M. Dimitri BOILLOT, Mme Catherine CHRISTEN

Excusés avec pouvoir : Mme Adeline CAPONE, M. Marcel JEANBERT, Mme Virginie MARCKERT

Secrétaire de séance : Mme Magali TURBAN

OBJET N°1: CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE – AGENT D'ANIMATION A LA MÉDIATHÈQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de reconduire le poste d'adjoint territorial d'animation contractuel à temps non complet - temps de travail hebdomadaire de 20 heures - pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à la médiathèque pour la période du 3 septembre 2018 au 31 mars 2019 inclus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'engagement.

OBJET N°2: CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE – AGENT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LOCAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet - temps de travail hebdomadaire de 22 heures - pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à la cantine scolaire (restauration et entretien des locaux) pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019 inclus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'engagement.

OBJET N°3: ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 667.54 € correspondant à l'effacement d'une dette par la commission de surendettement de Meurthe-et-Moselle,

IMPUTE la dépense à l'article 6542 du budget communal 2018.

OBJET N°4: FONDATION MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE – demande de subvention

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'attribuer à la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque une subvention de 50 € dans le cadre de l'édition d'un guide touristique de la Voie de la 2^{ème} Division Blindée,

IMPUTE la dépense à l'article 6574 du budget communal 2018.

DIVERS :

-les résultats de la consultation relative aux prestations d'assurance :

La commune a lancé une consultation pour la période 2019/2022. La commission d'ouverture des plis a décidé d'attribuer l'ensemble des lots (responsabilité civile, protection fonctionnelle, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens, risques statutaires du personnel) à la compagnie GROUPAMA. Le coût global annuel est de 27 741.17 € TTC ce qui représente une économie annuelle de 5 254.79 € par rapport aux cotisations d'assurance versées en 2018.

-les équipements de méthanisation de la ferme WITTMANN :

Monsieur Jean-Claude MARCEL, Conseiller Municipal, résume les faits. La pose d'un mur anti-bruit a permis de mettre un terme aux nuisances sonores mais les nuisances olfactives demeurent. Il évoque un problème technique de surpression et demande à ce que les gaz soient brûlés.

Monsieur Philippe MIOT, Conseiller Municipal, précise qu'une installation similaire à MIGNEVILLE ne pose aucun souci.

Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera à nouveau Monsieur WITTMANN.

-les travaux d'aménagement de l'Espace Culture et Loisirs :

Les aménagements intérieurs sont quasiment terminés. Les travaux extérieurs ont pris du retard. Cela perturbe le stationnement et affecte les commerces locaux. Le déplacement du coffret GRDF a pris beaucoup plus de temps que prévu.

-la fresque SARTORIO :

Les opérations de transfert dans les locaux de la mairie de la stèle SARTORIO ont pu être effectuées le 18 septembre dernier. Le ministère des armées avait donné son accord écrit le 23 août pour une cession à titre gratuit du monument à la commune de BADONVILLER.

-les commémorations de l'armistice de 1918 :

Le partenariat des écoles de BADONVILLER avec l'ensemble polyphonique corse TAVAGNA concerne 4 classes. Le groupe corse donnera plusieurs concerts : le 9 novembre à LUNÉVILLE, le 10 novembre à BADONVILLER avec les élèves du groupe scolaire, et le 11 novembre à SAINT-DIÉ-DES-VOSGES. Trois enseignantes et 12 lycéens feront également le déplacement à BADONVILLER. Un film sera réalisé par les écoles.

Les cérémonies commémoratives du centenaire de l'armistice débiteront le 10 novembre à 15H30 en présence du sénateur HUSSON et peut-être des petits-enfants de l'artiste SARTORIO. Un dépôt de gerbes est prévu aux monuments patriotiques. Suivra l'inauguration de la stèle SARTORIO à la mairie. A cette occasion, la commune dotera l'Hôtel de ville de nouveaux drapeaux et un kakémono tricolore sera positionné à l'arrière de la stèle SARTORIO. Un vin d'honneur sera servi à l'Espace culture et loisirs. Une exposition sera mise en place par Messieurs Jean-Pierre CUNY et Gérard BOTTARD. Le groupe corse participera à l'office religieux du dimanche 11 novembre en l'Eglise de BADONVILLER et également aux cérémonies au monument aux morts et au cimetière militaire en présence des enfants du groupe scolaire de BADONVILLER.

-le projet d'hébergements atypiques à la Galisière:

Monsieur MURA a fait savoir qu'il privilégiait le secteur de la Galisière pour l'implantation d'hébergements atypiques. Le secteur situé entre les lieux-dits Basse Nangoutte et Pré Barbier répond complètement à ses critères : nature préservée, quiétude, exposition plein sud. Des contacts ont été pris avec les services de l'ÉTAT pour vérifier la faisabilité du projet.

-une demande de subvention pour la publication d'un ouvrage :

Un étudiant de BADONVILLER souhaite publier un mémoire de master à la demande de son directeur de recherche et sollicite pour ce faire une subvention de 500 €. Le Conseil Municipal ne donne pas son accord.

-autres sujets :

La commune de BADONVILLER avait été retenue par l'association Les Zéphyr, organisatrice du Championnat de France de Montgolfières à l'aérodrome de LUNÉVILLE-CROISMARE, pour un envol de la commune avec trois baptêmes. Cette opération devrait avoir lieu durant les vacances d'automne 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur de VIMAL du réseau interactif 54 a remis des propositions de mandat de vente du bâtiment communal sis 10/12 rue Maréchal Foch et

du site de BRICOTTE. Ces propositions méritent d'être étudiées plus précisément avant d'être soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Le départ de feu survenu dans un logement communal du groupe scolaire le 14 septembre 2018 a été rapidement maîtrisé. Le locataire a enclenché aussitôt l'alarme incendie du groupe scolaire. Les enseignants doivent rencontrer l'inspectrice de l'Education Nationale pour tirer les leçons de cette évacuation. Monsieur le Maire adresse ses félicitations aux sapeurs-pompiers, à la VLI, aux enseignants et aux employés communaux.

Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint au Maire, explique que la cantine du collège doit être mise aux normes pour pouvoir assurer la fourniture de repas sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Vezouze en Piémont. Le chiffrage de cette mise aux normes est à l'étude. Le Syndicat intercommunal scolaire, dans le cadre de ses recherches de financement, a saisi la communauté de communes. Le Syndicat intercommunal bénéficie d'une dérogation des services vétérinaires jusque fin décembre 2018.

Monsieur MIOT, Conseiller Municipal, demande si le marché de Noël peut avoir lieu à l'Espace Culture et Loisirs. La demande est refusée car la nouvelle salle n'est pas adaptée à ce genre d'évènements.

Monsieur le Maire indique que les opérations de reprise de la supérette PROXI par un privé se précisent. Le nouvel établissement devrait ouvrir ses portes début 2019.

Madame Manuella SCHLACHTER, Conseillère Municipale, informe le Conseil que l'aménagement en enrobé d'un accès privé aux Carrières risque d'occasionner ponctuellement des difficultés de circulation sur la route départementale traversant le hameau.

Monsieur Stéphane SCORTEGAGNA, Conseiller Municipal, informe le Conseil que le stationnement de certains véhicules devient extrêmement gênant et parfois même bloquant pour les riverains et utilisateurs de la rue du 358^{ème} RI.